

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2891

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, M. Questel et Mme Sage

ARTICLE 50 TER

Substituer à chacune des deux occurrences du mot :

« cybersécurité »,

les mots :

« sécurité informatique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.